

Fiche descriptive générique

Prévention et Sécurité

**Violences sexistes et sexuelles au travail dans
la culture : Comprendre, prévenir, agir**

Version au 12/03/2024



En mode Présentiel ou Distanciel suivant les dates

Les métiers de la culture et leurs spécificités engendrent des risques en matière de violence au travail. Cette formation participe à une prise de conscience de ces spécificités ainsi qu'à une meilleure compréhension des obligations employeur-se et des droits des salarié-es du secteur en matière de santé, sécurité et prévention des risques au travail. La procédure interne de prise en charge est un des outils concrets qu'une structure peut mettre en place dans le cadre de ses obligations.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout-e professionnel-le salarié-e et employeur-se du secteur culturel souhaitant être sensibilisé-es aux questions de violences sexistes et sexuelles

OBJECTIFS - COMPÉTENCES VISÉES

- Connaître le cadre juridique des Violences Sexistes et Sexuelles au travail
- Comprendre la réalité des VSS en milieu professionnel, leur impact sur les victimes
- Comprendre les difficultés que rencontrent les victimes à dénoncer les agissements
- Agir contre les VSS au travail en mobilisant les ressources internes et externes à la structure et en rédigeant un protocole adapté à sa structure

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite aucun niveau de connaissance ou de qualification spécifique. Elle est accessible aux personnes débutant leur parcours professionnel.

MODALITÉS D'ADMISSION

CONTENU

Identifier la réalité des violences sexistes et sexuelles

- Comprendre les mécanismes
- Mesurer l'ampleur des VSS et les facteurs de risques spécifiques au secteur

Maîtriser la réalité du harcèlement sexuel au travail

- Identifier les mécanismes des VSS au travail, dans le secteur culturel
- Repérer les réactions des victimes, les stratégies d'évitement et les conséquences
- Identifier les stratégies des auteur-ices
- Distinguer les freins et les obstacles à témoigner de VSS vécues au travail

Assimiler le cadre légal

- Qualifier les VSS dans le code pénal/code du travail
- Connaître les obligations en termes de prévention, de protection de la victime, de preuves et de sanction des auteur-ices
- Connaître les obligations employeurs et les étapes de prise en charge en cas de VSS dans sa structure

Réagir aux VSS en tant que témoin ou/et employeur-se

- Accueillir la parole de la victime
- Accompagner et orienter les victimes ou/et témoins

Maîtriser la réalité du harcèlement sexuel au travail

- Identifier les mécanismes des VSS au travail, dans le secteur culturel
- Distinguer les freins et les obstacles à témoigner de VSS vécues au travail
- Savoir informer et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles

Rédiger un protocole adapté à sa structure

- Comprendre les étapes essentielles d'un protocole de signalement
- Réflexion et construction par les stagiaires d'une trame de protocole adapté à leur structure



FORMATEUR RÉFÉRENT et Direction pédagogique

GACHES-GALLET Margaux

Salariée de la culture pendant 10 à divers postes, Margaux est devenue formatrice spécialisée des questions de VSS au travail aux côtés de Laure Ignace (Avocate) puis des Catherinettes

La direction pédagogique est assurée par BUREAU Cyrille Directeur de l'organisme de formation.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation alterne l'exposé participatif (apports théoriques, pédagogie interrogative) et le plan d'action personnel (exemples de bonnes pratiques mobilisables par les participants, pédagogie active-interrogative).

La pédagogie active est priorisée, par mise en situation et cas pratiques, exercices individuels, conseils personnalisés à chaque participant.

MOYENS ET SUPPORTS

Les lieux de formation disposent d'un espace d'accueil et de détente dédié (description détaillée sur notre site Internet). Les salles de formation sont équipées de bureaux biplaces, de tableaux et moyens de projection à vocation pédagogique, d'accès au WiFi (à la discrétion du formateur). Les salles de formation sont fermées et sécurisées en dehors des temps de formation.

Chaque participant et formateur dispose d'un extranet individuel pendant la formation.

Les supports pédagogiques et les références bibliographiques sont fournis à chacun pendant ou après la formation, après avoir été commentés pour assurer leur bonne appropriation.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Avant la formation, chaque participant est invité à un entretien avec un conseiller, puis à compléter un questionnaire lui permettant d'exprimer directement au formateur sa situation et ses attentes.

Le contrôle des acquis en cours de formation est réalisé à l'aide de mises en situation, d'auto-diagnostic, de travaux pratiques ou dirigés, suivant les modalités pédagogiques.

Une évaluation qualitative est réalisée en fin de formation, puis analysée par l'équipe pédagogique. Le résultat global est à la disposition du participant.

Une attestation individuelle de formation, rappelant les objectifs, est remise au participant l'ayant suivie avec assiduité.

ORGANISATION, DURÉE ET COÛT PÉDAGOGIQUE

Effectif limité à 12 participants maximum.

Durée : 3 jours (21 heures de formation, y compris les activités pédagogiques effectuées à distance)

Grâce au respect des procédures qualité en vigueur, nos formations sont éligibles à une prise en charge totale ou partielle par les dispositifs publics de financement de la formation.

Informations complémentaires

Cette formation a un taux de satisfaction de % (taux de répondants 0 % à la date du 12/03/2024)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos formations sont accessibles aux personnes handicapées moteur dans la plupart de nos lieux de formation.

D'autres types de handicaps et de compensations peuvent être pris en charge sur demande. Notre organisme de formation est doté d'un référent handicap qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation.

Pour tout autre renseignement : 02 40 20 35 35



artés

Formation Professionnelle